

## Les administrations d'État communiquent

Concernant les conséquences économiques du COVID 19, une cellule de suivi économique a été activée par la Préfecture et la Direction départementale des Finances publiques, en liaison avec la chambre de commerce et d'industrie (CCI) des Alpes-Maritimes, celle-ci faisant office de guichet unique d'entrée.

Les mesures décidées par le Gouvernement sont les suivantes :

1. Le **report d'échéances sociales et/ou fiscales** (URSSAF, impôts) ;
2. Le cas échéant, un **plan d'étalement de créances** avec l'appui de l'Etat et de la Banque de France ;
3. L'obtention ou maintien d'un **crédit bancaire** via Bpifrance, qui se portera garant de tous les prêts de trésorerie dont les entreprises pourraient avoir besoin à cause de l'épidémie ;
4. Une aide aux entreprises pour le financement des salariés, par le mécanisme de l'allocation partielle d'activité, lorsque celle-ci est réduite du fait d'une perte de clientèle ou d'une rupture d'approvisionnement en produits ou matières premières liées au coronavirus ;
5. Pour les entreprises les plus dégradées : l'examen, avec bienveillance, par la Commission des Chefs des Services Financiers, des plans d'apurement des dettes publiques (fiscales et sociales) ; les plans d'étalement pouvant aller jusqu'à 18 mois.
6. **L'appui au traitement d'un conflit** avec des clients ou fournisseurs :
  - L'Etat considère le Coronavirus comme un **cas de force majeure**. En conséquence, pour tous les marchés publics d'Etat, les pénalités de retards ne seront pas appliquées.
  - Le ministre de l'Economie et des Finances, en lien avec le Gouverneur de la Banque de France, a décidé de mobiliser la **médiation du crédit** pour accompagner, dans les territoires, les PME qui auraient besoin de renégocier leurs contrats et de renégocier leurs crédits.
  - Enfin, il est demandé aux grands donneurs d'ordre de faire preuve de **solidarité vis-à-vis de leurs fournisseurs et sous-traitants** qui pourraient avoir de plus en plus de mal à s'approvisionner et à respecter les délais de livraison.

*Communiqué de presse du 10 mars*

*Auteur : Claude Bréchar, Directeur Départemental des Finances Publiques des Alpes Maritimes*